

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0  
Open Contracting  
eJDM  
**Pridesoft**  
**Mobile**  
e-CNE  
Transparence  
e-Regulation  
e-Governance



Gratuit sur Google play

SOCIAL

02

TRANSPORT

02

ADMINISTRATION

04

N° 2952

6 Décembre 2023

6 December 2023

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun  
Fax : 222 206 043 / 222 203 326  
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm)  
Internet : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">081/DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°081/DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 06 DÉCEMBRE 2023 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/AC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE YOKO, COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnement Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°002/AD/SIGAMP/CLKJ/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°002/AD/SIGAMP/CLKJ/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA CAUTION DE SOUMISSION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CIPM/2023 DU 0811112023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CLÔTURE ET VRDS DE L'HOTEL DE VILLE DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD EN SES PIECES ET ARTICLES OU POINTS SUIVANTS
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0009868/DMP/DAG/DG/PAD DU 28/11/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUÉ N° 0009868/DMP/DAG/DG/PAD DU 28/11/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 025/AOIO/CIPM-AS/PAD/2023 DU 31/08/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLEMENTATION DES SOLUTIONS POUR LA DÉMATERIALISATION DES PROCESSUS DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT DES NORMES ISO DU PORT AUTONOME DE DOUALA « GESTION ÉLECTRONIQUE DES SYSTEMES MANAGEMENT ISO DU PAD ». -
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnement Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">080 /DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N°080 /DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 06 DÉCEMBRE 2023 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM-YOKO/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023 POUR LA SUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO- COMMUNE DE YOKO-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
	<b>Nature de prestation</b>	Travaux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">001/AONO/LANAVET/CIPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	N°001/AONO/LANAVET/CIPM/2023 DU 04/12/2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE EN PROCEDURE D'URGENCE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	28-12-2023

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>6</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">2971-23/DMP/DAG/DG/PAD DU 28/11/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DÉCISION N°2971-23/DMP/DAG/DG/PAD DU 28/11/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 025/AOIO/CIPM-AS/PAD/2023 DU 31/08/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLEMENTATION D'UNE SOLUTION PERMETTANT LA DEMATERIALISATION DES PROCESSUS DES SYSTEMES DE MANAGEMENT DES NORMES ISO MISES EN PLACE AU PORT AUTONOME DE DOUALA. -
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>7</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">002/AONO/LANAVET/CIPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/LANAVET/CIPM/2023 DU 04/12/2023 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET RISQUE DIVERS 2024 DU LANAVET EN DEUX LOTS EN PROCÉDURE D'URGENCE
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	28-12-2023

<b>8</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°001/AD/SIGAMP/CLKJ/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°001/AD/SIGAMP/CLKJ/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE ET L'HEURE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0081A0NO/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CLÔTURE ET VRDS DE L'HOTEL DE VILLE DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCÉAN, REGION DU SUD EN SES PIECES ET ARTICLES OU POINTS SUIVANTS
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## COMMUNE DE YOKO

**DECISION MUNICIPALE N°081/DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 06 DÉCEMBRE  
2023 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION  
N°003/AC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE YOKO, COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi no 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
- Vu** la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Générale des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant création du Ministère des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/536 du 06 Octobre 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** l'Arrêté n° 000261/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
- Vu** l'Arrêté n°00000212/A/MINMAP DU 28 Septembre 2021 Organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion Administratives des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu** la circulaire N° 00000192/C/MINFI du 05 Janvier 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2023;
- Vu** la Délibération Municipale N° 14 /DEL/CY/CM/SG/2022 du 16 Décembre 2022 portant examen et vote du budget 2023 de la Commune de Yoko ;
- Vu** la Décision Municipale N°11/DEL/CY/SG/2022 du 18 Février 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Yoko ;
- Vu** La lettre N°295/L/RC/D-MK/C-Y/2023 du 04 Décembre 2023 demandant l'annulation de l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence n°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM-YOKO/2023 du 28 Novembre 2023 pour la suite des travaux de construction du centre culturel de Yoko et de l'Avis de consultation n°003/AC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 du 28 novembre 2023 en procédure d'urgence pour l'équipement de l'hôtel de ville de Yoko ;

## **Considérant les nécessités de services**

### **DECIDE :**

**Article 1er :** L'Avis de Consultation N°003/AC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 du 28 Novembre 2023 en Procédure d'urgence pour l'équipement de l'hôtel de ville de Yoko, Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim est annulé pour vice de procédure.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



YAOUNDE le 6 Décembre 2023

Le MAIRE

**ANNIR TINA Dieudonne**



**COMMUNE DE LOKOUNDJE**

**ADDITIF N°002/AD/SIGAMP/CLKJ/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA CAUTION DE SOUMISSION DU DOSSIER DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CIPM/2023 DU 0811112023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CLÔTURE ET VRDS DE L'HOTEL DE VILLE DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCÉAN, REGION DU SUD EN SES PIECES ET ARTICLES OU POINTS SUIVANTS**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Cautionnement Provisoire****Au lieu de ...**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de six cent sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq (607 585) francs CFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

NB : Les chèques, même certifiés, ne sont pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

**Lire plutot**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de six cent sept mille cinq cent quatre-vingt-deux (607 582) francs CFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 2 Critères d'évaluation

### Au lieu de ...

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Fausse déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux)
- Non satisfaction d'au moins 75% des critères essentiels ;
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre financière incomplète.

### 13.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

N°	Activité	Appréciation Oui/Non
A)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
B)	les références de l'entreprise	
C)	la disponibilité du matériel et des équipements essentiels	
D)	Délai d'exécution	
E)	l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières à hauteur de 10.000.000, (Dix millions)	

Les détails sont indiqués dans la grille d'évaluation des offres.

## 2 Critères d'évaluation

### Lire plutot

RPAO 1.5 Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont

- > Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- > Dossier administratif incomplet ou non conforme recevable sous 48 heures
- > Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- > Non satisfaction d'au moins 75 % des critères essentiels ;
- > Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- > Offre financière incomplète

	N°	Activité	Appréciation Oui/Non
A		Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
B		les références de l'entreprise	
C		la disponibilité du matériel et des équipements essentiels	
D		Delai d'exécution	
E		l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières à hauteur de 10.000.000, (Dix millions)	

## 3 Attribution

### Au lieu de ...

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

### Lire plutot

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

*LOKOUNDJE le 20 Novembre 2023*

*Le ADMINISTRATEUR*

***NOMO ONGUENE Antony***

## PORT AUTONOME DE DOUALA

**COMMUNIQUÉ N° 0009868/DMP/DAG/DG/PAD DU 28/11/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 025/AOIO/CIPM-AS/PAD/2023 DU 31/08/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLEMENTATION DES SOLUTIONS POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT DES NORMES ISO DU PORT AUTONOME DE DOUALA « GESTION ÉLECTRONIQUE DES SYSTEMES MANAGEMENT ISO DU PAD ». -**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

Par décision n°2971-23/DMP/DAG/DG/PAD du 28/11/2023, l'Appel d'Offres International Ouvert n° 025/AOIO/CIPM-AS/PAD/2023 du 31/08/2023 pour la fourniture et l'implémentation d'une solution permettant la dématérialisation des processus des systèmes de management des normes ISO mises en place au Port Autonome de Douala est déclaré infructueux.

Les soumissionnaires, sont priés de passer retirer ses offres sous quinzaine à la Division des Marchés Publics du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

**NB. En cas de recours non fondé, la caution de soumission peut être retenue.**

*DOUALA le 28 Novembre 2023*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NGO'O Cyrus**

## COMMUNE DE YOKO

**DECISION MUNICIPALE N°080 /DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 06 DÉCEMBRE 2023  
PORTANT ANNULLATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE N°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM-YOKO/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023 POUR  
LA SUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO- COMMUNE DE  
YOKO-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi no 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
- Vu** la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Générale des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant création du Ministère des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant créations, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/536 du 06 Octobre 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** l'Arrêté n° 000261/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
- Vu** l'Arrêté n°00000212/A/MINMAP DU 28 Septembre 2021 Organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion Administratives des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;

- Vu** la circulaire N° 00000192/C/MINFI du 05 Janvier 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2023;
- Vu** la Délibération Municipale N° 14 /DEL/CY/CM/SG/2022 du 16 Décembre 2022 portant examen et vote du budget 2023 de la  
Commune de Yoko ;
- Vu** la Décision Municipale N°11/DEL/CY/SG/2022 du 18 Février 2022 constatant la composition de la Commission Interne de  
Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Yoko ;
- Vu** La lettre N°295/L/RC/D-MK/C-Y/2023 du 04 Décembre 2023 demandant l'annulation de l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence n°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM-YOKO/2023 du 28 Novembre 2023 pour la suite des travaux de construction du centre culturel de Yoko et de l'Avis de consultation n°003/AC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 du 28 novembre 2023 en procédure d'urgence pour l'équipement de l'hôtel de ville de Yoko ;

## Considérant les nécessités de services

YOKO le 6 Décembre 2023

## DECIDE :

**Article 1er** : L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005/AONO/RC/D-MK/C- YKO/SG/SIGAMP/CIPM-YOKO/2023 du 28 Novembre 2023 pour la suite des travaux de construction du centre culturel de Yoko, Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim est annulé pour vice de procédure. **ANNIR TINA Dieudonne** Le MAIRE

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

## LABORATOIRE NATIONAL VÉTÉRINAIRE

**N°001/AONO/LANAVET/CIPM/2023 DU 04/12/2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE EN PROCEDURE D'URGENCE.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Directeur Général du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET), Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert **en vue de la souscription de la police d'assurance maladie du LANAVET au titre de l'exercice 2024.**

### 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres à exécuter est l'Assurance maladie groupe, individuelle accident, frais de maternité et d'obsèques.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation à l'issue des études préalables est de **Vingt-quatre millions (24 000 000) francs CFA.**

### 4. Allotissement

La prestation est constituée d'**un lot unique.**

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

### 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget du LANAVET exercice 2024.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent Avis, de 08 heures à 14 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu de 08 heures à 14 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable dans le compte **N° 10001 06870 97568660001 28** ouvert dans les Agences de la BICEC sous le nom de « CAS-ARMP ».

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

**9. Remises des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée au siège du LANAVET porte 203, au plus tard le **28/12/2023** à **10 heures**, heure locale, et revêtue de la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/LANAVET/CIPM/2023 DU 04/12/2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE EN PROCEDURE D'URGENCE**

*« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

**10. Delai de Livraison**

La période de couverture est de **12 mois**, du **1<sup>er</sup> janvier 2024** à **0 heure** au **31 décembre 2024** à minuit.

**11. Cautionnement Provisoire**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission (originale), établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Ladite caution est fixée à **Quatre cent quatre-vingt mille (480 000) FCFA**.

**12. Recevabilité des Offres**

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être obligatoirement daté de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de l'original de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

**13. Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres se fera en deux temps au **LANAVET** sis à **Boklé** le **28/12/2023** à **11 heures** dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés de ladite entreprise, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre (un seul représentant par soumissionnaire).

**14. Critères d'évaluation**

Les offres seront évaluées suivant les critères ci-après :

**Critères éliminatoires**

N°	Libellé
1	Absence d'une pièce du dossier administratif (après délai de 48 heures) ;
2	Fausses déclarations, pièces scannées, substitution ou falsification des pièces administratives ;
3	Absence de la caution de soumission ;
4	Absence d'agrément dans la branche considérée ;
5	Offre soumise par tout intermédiaire (courtier et agents généraux) ;

6	Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
7	Offre financière incomplète (absence d'un des éléments constitutifs de l'offre) ;
8	Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de n'avoir pas abandonné un marché sur les trois (03) dernières années.

## Critères essentiels

N°	Critères	Notation
1	Présentation générale de l'offre (5 pts)  - Lisibilité (1,5 pt)  - Agencement par rapport aux stipulations du RPAO(2 pts)  - Reliure (1,5 pt)	5
2	Références du soumissionnaire : contrats de montants supérieurs à 30 millions réalisés au cours des trois dernières années (5 points par contrat)	15
3	Conventions signées avec les hôpitaux, pharmacie, opticiens, dentistes et laboratoires dans les dix régions	10
4	Conventions signées avec les partenaires techniques à l'étranger	5
5	Carte biométrique	10
6	Justificatifs de représentativité dans les Régions (4 points pour Nord, 1,5 point pour la Région du Centre, le Littoral, l'Ouest et l'Adamaoua)	10
7	Couverture des engagements réglementés et marge de solvabilité 2020 à 2022	10
8	Modalités de gestion et délai de remboursement	20
9	Cadence de règlement des sinistres de 2020 à 2022	15
	<b>Total</b>	<b>100</b>

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

## Méthode de sélection de l'Assureur

Pour être retenu à l'issue de cette première évaluation, le soumissionnaire devra totaliser un score technique minimum de 70 points, requis pour l'ouverture de son offre financière.

## Evaluation financière

Le score financier (Sf) est obtenu de la manière suivante :

Po étant le montant de l'offre complète, conforme et moins disant, Pn, le montant de l'offre considérée :

Sf= Po/Pn x 100

### **Evaluation finale**

Pour la note finale (N), la proposition technique sera prise en compte pour 70% et la proposition financière pour 30%. N sera donc égal à (Sf x 70%) + (Sf x 30%)

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante et jugée conforme au dossier d'appel d'offres ; c'est-à-dire, celui ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

### **15. Attribution**

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante et jugée conforme au dossier d'appel d'offres ; c'est-à-dire, celui ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

### **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, de 08 heures à 14 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 Garoua, porte 203, téléphone 696 16 82 71.

*GAROUA le 5 Décembre 2023*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOHAMADOU DJALLO**

**PORT AUTONOME DE DOUALA**

**DÉCISION N°2971-23/DMP/DAG/DG/PAD DU 28/11/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 025/AOIO/CIPM-AS/PAD/2023 DU 31/08/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLEMENTATION D'UNE SOLUTION PERMETTANT LA DEMATERIALISATION DES PROCESSUS DES SYSTEMES DE MANAGEMENT DES NORMES ISO MISES EN PLACE AU PORT AUTONOME DE DOUALA. -**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;  
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;  
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU La Résolution n° 0620-18/CA/PAD du 07 décembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services (CIPM-AS) du Port Autonome de Douala modifiée et complétée par la Résolution n° 01069/23/CA/PAD du 30 juin 2023 ;  
VU La Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala modifiée et complétée par la Résolution n° 0816-21/CA/PAD du 15 Juin 2021 ;  
VU La Résolution n° 0977/22/CA/PAD du 22 décembre 2022 portant adoption du budget de l'exercice 2023 du Port Autonome de Douala ;  
VU l'Appel d'offres international ouvert n° 025/AONO/CIPM-ICAE/PAD/2023 du 31/08/2023 pour la fourniture et l'implémentation d'une solution permettant la dématérialisation des processus des systèmes de management des normes ISO mises en place au Port Autonome de Douala ;  
VU le compte-rendu de la 46ième session du 15 Novembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services s (CIPM-AS) du Port Autonome de Douala ;  
Considérant les nécessités de service,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- L'appel d'offres international ouvert n° 025/AONO/CIPM-ICAE/PAD/2023 du 31/08/2023 pour la fourniture et l'implémentation d'une solution permettant la dématérialisation des processus des systèmes de management des normes ISO mises en place au Port Autonome de Douala est déclaré infructueux.

**ARTICLE 2.**- L'appel d'offres susvisé est déclaré infructueux en application des dispositions de l'article 102 du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala.\_

**ARTICLE 3.**- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision

DOUALA le 28 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NGO'O Cyrus**

# LABORATOIRE NATIONAL VÉTÉRINAIRE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/LANAVET/CIPM/2023 DU 04/12/2023 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET RISQUE DIVERS 2024 DU LANA VET EN DEUX LOTS EN PROCÉDURE D'URGENCE**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général du LANA VET, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, **en vue de la souscription des polices d'assurance automobile et risque divers du LANA VET au titre de l'exercice 2024.**

## 2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent appel d'offres, consistent à couvrir le LANA VET en risques divers et sont réparties en **02 (deux) lots** distincts :

### Lot N° 1 :

- Assurance automobile.

### Lot N° 2 :

- Assurance responsabilité civile chef d'entreprise ;
- Assurance globale dommages ;
- Assurance multirisque habitations ;
- Assurance facultés terrestres et aériennes ;
- Assurance stocks de matières, fournitures et produits finis.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de **Dix-sept millions (17 000 000) francs CFA**, soit :

- Lot 1 : 10 000 000 FCFA
- Lot 2 : 7 000 000 FCFA.

## 4. Allotissement

Les prestations sont constituées en Deux lots comme ci-dessus. En cas d'offres multiples, les soumissionnaires devront les présenter séparément.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

## 6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget du LANAVET, exercice 2024.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables de 08 heures à 14 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71, dès publication du présent avis d'appel d'offre.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu de 08 heures à 14 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 168 271 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Trente mille (30 000) francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable dans le compte n° 10001 06870 33598870001-14 ouvert dans les Agences de la BICEC sous le nom de "CAS-ARMP".

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (6) Copies marquées comme tels doivent être déposée au siège du LANAVET au plus tard le **28/12/2023 à 10 heures**, heure locale, et revêtue de la mention :

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 002/AONO/LANAVET/CIPM/2023 du 04/12/2023 POUR LA SOUSCRIPTION**

**D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET RISQUE DIVERS 2024 DU LANAVET EN DEUX LOTS**

*En procédure d'urgence*

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 10. Delai de Livraison

La période de couverture est de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 0 heure au 31 décembre 2024 à minuit.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission pour chaque lot sollicité, établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres. Ladite (lesdites) caution(s) sont fixées ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : Assurance automobile : 200 000 (deux cent mille) francs CFA ;

- Lot 2 : Assurances responsabilité civile chef d'entreprise ; globale dommages ; multirisque habitations ; facultés terrestres et aériennes ; stocks de matières, fournitures et produits finis : 140 000 (cent quarante mille) francs CFA.

**12. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission pour chaque lot sollicité, établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres. Ladite (lesdites) caution(s) sont fixées ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : Assurance automobile : 200 000 (deux cent mille) francs CFA ;

- Lot 2 : Assurances responsabilité civile chef d'entreprise ; globale dommages ; multirisque habitations ; facultés terrestres et aériennes ; stocks de matières, fournitures et produits finis : 140 000 (cent quarante mille) francs CFA.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

**13. Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres se fera en un temps au LANAVET sis à Boklé le **28/12/2023 à 11 heures**, dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des marchés de ladite entreprise, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre (un seul représentant par soumissionnaire).

**14. Critères d'évaluation**

Les offres seront évaluées, pour les 2 (deux) lots, selon la notation binaire conformément aux critères ci-après :

**Critères éliminatoires**

1. Absence d'une pièce du dossier administratif ou cas de non-conformité après 48 heures accordées pour la mise en conformité d'une ou des pièces dudit dossier ;
  
1. Fausse déclaration, pièces falsifiées ou scannées ;
  
1. Offre soumise par tout intermédiaire ;
  
1. Note technique inférieure à 70 % ;
  
1. Absence d'agrément CIMA certifié par le MINFI ;
2. Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire justifiant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années.

**Critères essentiels**

N°	Notation binaire
Critères	
d'ordre	(Oui/Non)

1	Présentation générale de l'offre	3
2	Références générales du soumissionnaire (Représentativité Territoriale, ancienneté)	3
3	Références spécifiques du soumissionnaire dans la gestion des Risques similaires au cours des années 2020 à 2022	4
4	Descriptions détaillées des garanties offertes	4
5	Modalités de mise en jeu de la garantie	5
6	Couverture des engagements réglementés	3
7	Couverture de la marge de solvabilité	3
8	Cadence de règlement des sinistres au cours de cinq dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans d'âge.	3
9	Couverture de réassurance dans la branche considérée.	1
		29

Les critères essentiels sont détaillés, dans la grille d'évaluation en annexe.

## 15. Attribution

Le soumissionnaire doit proposer des offres séparées pour un ou deux lots. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la mieux disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels soit 21 « oui ».



## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, de 08 heures à 14 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 168 271.

*GAROUA le 5 Décembre 2023*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***MOHAMADOU DJALLO***

**COMMUNE DE LOKOUNDJE**

**ADDITIF N°001/AD/SIGAMP/CLKJ/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE ET L'HEURE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0081A0NO/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CLÔTURE ET VRDS DE L'HOTEL DE VILLE DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCÉAN, REGION DU SUD EN SES PIECES ET ARTICLES OU POINTS SUIVANTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, et une version électronique desdites offres, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées à la Mairie de la Commune de LOKOUNDJE, au plus tard, le 07 décembre 2023 à 12 heures ; heure locale et devront porter la mention suivante :</p> <p><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CLÔTURE et DES VRDS DE L'HOTEL DE VILLE DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCÉAN, REGION DU SUD</b></p> <p><b>FINANCEMENT : BUDGET FEICOM / COMMUNE DE LOKOUNDJE</b></p> <p><b>EXERCICES 2022 ET SUIVANTS</b></p> <p><b>IMPUTATION BUDGETAIRE : .....</b></p> <p><b>« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>REMISE DES OFFRES LE 08 DECEMBRE 2023 A 12 HEURES, HEURE LOCALE</b></p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 07 décembre à 13 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de LOKOUNDJE. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>OUVERTURE DES PLIS LE 08 DECEMBRE 2023 A 13 HEURES, HEURE LOCALE</b></p>

*LOKOUNDJE le 20 Novembre 2023*

*Le ADMINISTRATEUR*

**NOMO ONGUENE Antony**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armp.cm](http://www.armp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**